

11 oct 2019 -15:30

Appartient à [Conseil des ministres du 11 octobre 2019](#)

Marché public relatif aux services de pharmacie pour les patients détenus

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif aux services de pharmacie pour les patients détenus.

Chaque détenu a droit aux soins médicaux nécessaires. Les différents établissements pénitentiaires dépendent des pharmacies pour être fournis en médicaments. Le marché a pour but de conclure un ou plusieurs contrat(s) de quatre ans, via une procédure ouverte, pour tous les établissements pénitentiaires. La ou les pharmacie(s) retenue(s) aura/auront pour charge :

- la commande des médicaments chez le grossiste
- une gestion professionnelle des médicaments qui sont réservés pour la (les) prison(s)
- sur base des prescriptions : la préparation, la délivrance et la livraison des piluliers individuels, des préparations magistrales et la restitution de l'armoire urgence et réserve du Service Coordination soins médicaux de la prison. La pharmacie prépare les piluliers pour 24 heures de traitement
- le dépôt, au cours de la semaine et éventuellement le samedi, d'une série de piluliers remplis en prison
- la continuité du service
- la livraison des piluliers vers la prison

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be